



Die Vorsitzende: Ann-Jasmin Krabatsch, Regierungspräsidium Freiburg, Kaiser-Joseph-Strasse 167, D-79098 Freiburg  
Tel: +49 (0)761 208 11 75 - Fax: +49 (0)761 208 11 76 - E-Mail: [Ann-Jasmin.Krabatsch@rpf.bwl.de](mailto:Ann-Jasmin.Krabatsch@rpf.bwl.de)

## CRITERES DE SUBVENTION

### Qu'est ce que le fonds de soutien aux projets transfrontaliers ?

---

Des moyens financiers sont nécessaires pour organiser des rencontres transfrontalières et réaliser des projets communs. L'objectif du fonds de soutien est **de promouvoir les rencontres entre les jeunes allemands, français et suisses habitant l'espace du Rhin Supérieur**<sup>1</sup>.

Le fonds de soutien apporte un soutien financier à des rencontres binationales ou trinationales, portées par les jeunes ou à destination des jeunes âgés de 12 à 25 ans.

Ce fonds créé en 1998, a déjà permis de soutenir plus d'une centaine de projets transfrontaliers en faveur des jeunes.<sup>2</sup>

### Qui peut déposer une demande de subvention ?

---

- Soit un groupe de jeunes (2 personnes minimum) âgés de 12 à 25 ans
- Soit un organisme extrascolaire œuvrant pour la jeunesse (associations, collectivités locales ou maisons pour les jeunes etc.)

### Où doivent habiter les partenaires de projet ?

---

- Tous les porteurs de projets habitent dans l'espace du Rhin Supérieur (rencontre « binationale/trinationale »).
- Le projet peut être réalisé si au moins deux des partenaires proviennent de l'espace du Rhin Supérieur<sup>3</sup>. Seules les dépenses des partenaires résidant dans l'espace du Rhin Supérieur pourront être financées par le fonds.

**Dans tous les cas, la rencontre entre les jeunes doit se dérouler dans l'espace du Rhin Supérieur.**

### Montage du projet

---

- Les partenaires doivent préparer la rencontre ensemble et la réaliser ensemble.
- La sensibilisation et préparation des jeunes avant le projet devront apparaître clairement dans la demande de subvention.
- La préparation des jeunes devra insister sur l'aspect interculturel et bi/tri-national de la rencontre.
- Les jeunes doivent être impliqués dans la réalisation de la rencontre.

---

<sup>1</sup> L'espace du Rhin Supérieur regroupe une partie des Länder allemands du Bade-Wurtemberg et de Rhénanie-Palatinat, les cantons suisses de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Jura et Soleure, et la région Alsace (départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin) – voir carte page 3.

<sup>2</sup> Voir liste des projets soutenus sur : <http://www.ork-jugend.de>

<sup>3</sup> Voir espace du Rhin Supérieur sur la carte jointe.

## Reconduction de projet ?

---

- Un même projet peut être subventionné plusieurs années de suite si sa pertinence est démontrée dans le bilan pédagogique et financier.

## Éligibilité des dépenses

---

**Le fonds de soutien peut accorder 4000 € maximum par projet.**

- Le fonds peut financer :
  - des frais de déplacements
  - des frais d'hébergement et d'alimentation
  - des frais de matériel
  - des frais liés à la communication
  - occasionnellement : des frais exceptionnels à justifier dans la demande
- Le fonds de soutien **peut** financer les frais des réunions de préparation

**Tous ces coûts doivent être directement liés au projet.**

## La demande de subvention

---

- Lorsque les partenaires sont de la même langue maternelle, le résumé du projet demandé dans le formulaire sera rédigé uniquement dans cette langue.
- Lorsque les partenaires sont de langue maternelle différente, le résumé du projet demandé dans le formulaire devra être rédigé dans les langues de chacun des partenaires.
- La subvention est versée **après** la réalisation du projet à réception du bilan financier et sur frais réels.
- Le porteur de projet s'engage à présenter un bilan financier et pédagogique de son projet, avec les factures à l'appui dans un délai de 8 semaines après la réalisation de l'opération.
- Seulement les coûts réels peuvent être subventionnés.

## Délais pour déposer la demande de subvention

---

- La demande de subvention doit être déposée **au moins 4 semaines** avant le début de la rencontre.
- La réponse au porteur de projet est donnée dans un délai de **15 jours** après le dépôt de la demande.

## Information supplémentaire

---

Pour plus d'informations consultez le site de la Conférence du Rhin Supérieur :

- <http://www.oberrheinkonferenz.org/fr/themes-et-projets/jeunesse/projets/soutien-de-projets/>
- <http://www.ork-jugend.de>